

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 10 février 2026

Date de la convocation
03 février 2026

Date de la séance
10 février 2026

N°2026_02_07

Demandes de l'association « Les Jeun's » pour la location à titre gratuit de la salle polyvalente

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISÉ, Brigitte GODART représentée par Chantal WAGNER
Absents excusés : Justine MARCY-CHINCHILLA
Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Nelly LEFEVRE, Présidente de l'association « Les Jeun's », en date du 5 décembre 2025, sollicitant la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente en vue de l'organisation, au cours de l'année 2026, de plusieurs événements ouverts à tous,

CONSIDÉRANT que l'association prévoit d'organiser une soirée jeux de société le samedi 28 février 2026, la fête de l'été le samedi 4 juillet 2026, une soirée Halloween le samedi 31 octobre 2026 ainsi que la fête de Noël le dimanche 6 décembre 2026,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

CONSIDÉRANT que ces événements sont ouverts gratuitement aux habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de réception de l'AR: 16/02/2026

051-215104159-2026_02_07-DE

A G E D I

- de mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Les Jeun's », la salle polyvalente à titre gratuit en vue d'organiser :
 - une soirée jeux de société le samedi 28 février 2026 ;
 - la fête de l'été le samedi 4 juillet 2026 ;
 - une soirée Halloween le samedi 31 octobre 2026 ;
 - la fête de Noël le dimanche 6 décembre 2026.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondant à ces réservations.

Le Maire,
Catherine MALAISE

Catalais



Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de reception de l'AR: 16/02/2026

051-215104159-2026_02_07-DE

A G E D I